



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel : Pas-de-Calais

Question écrite n° 5812

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en place du personnel necessaire au TGV Nord comporte deux etapes : les besoins lies aux travaux inherents a la creation du TGV Nord et ceux qui, des la mise en service de la ligne, seront necessaires a son bon fonctionnement. En ce qui concerne la mise en place du personnel necessaire a la construction de la ligne nouvelle, il a, tout d'abord, ete fait appel aux agents ayant participe a la construction de la ligne TGV Atlantique desirieux d'apporter leur connaissance et leur experience au nouveau trace. Les autres postes sont combles par des agents ayant postule un emploi au sein de la ligne nouvelle. D'ores et deja de nombreuses demandes de mutations qui avaient ete presentees dans cette perspective, pour le reseau nord-est, en raison de preoccupations diverses, telles que rapprochement d'epoux, problemes sociaux, raisons medicales, etc, ont ete satisfaites. De facon generale, il a ete et sera donne satisfaction, dans la mesure des besoins supplementaires rencontres, aux agents manifestant par une demande de mutation leur intention de venir travailler pour le TGV Nord. A ce jour, la region SNCF d'Amiens a recu une soixantaine de demandes de mutation pour Calais, emanant notamment des autres regions SNCF du Nord (Lille, Paris-Nord). Cependant, l'avancement des travaux n'a pas, pour l'instant, entraine pour celle-ci, en particulier, pour la zone Boulogne-Calais, des besoins supplementaires en personnel. De toute evidence, si des besoins se manifestent, il sera fait appel en priorite aux agents en ayant fait la demande et ce, en accord avec leur region d'attache. Pour ce qui est de la mise en place du personnel charge de la maintenance et de l'exploitation, apres la mise en service de la ligne, celle-ci se fera, le moment venu, dans le meme esprit, en privilegiant en fonction des besoins les agents ayant sollicite leur affectation sur cette region.

Données clés

Auteur : [M. Capet Andr•](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5812

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3405